TECHNI-CONSEIL

Etudes techniques
Conseils en bâtiment
Encadrement technique de chantier d'amiante
Expert compétent amiante

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêté du 16/07/2019
R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	**172-07/26**
Numéro de dossier	**131-06/26 Armée DID - BCC 016 Chaleix**
Propriétaire	**Ministère des Armées et des Anciens Combattants**
Donneur d'ordre	**DID NOUMÉA - Service d'Infrastructures de la Défense**
Adresse de l'immeuble	**Base navale Chaleix - rue du Capitaine DESMIER - Port Plaisance - NOUMÉA**
Bâtiment ou installation	**Logements BBC 016 RDC**
Date de la commande	**EJ n°1513600563 du 11/03/2026**
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	**23/04/2026**
Date d'émission du rapport de repérage	**30/07/2026**
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	**Projet de rénovation**
Laboratoire d'Analyses	**EUROFINS Analyse pour le Bâtiment Ile de France 117 Quai de Valmy F 75010 PARIS 10EME N° d'accréditation : 1-1592**

Signataire du rapport

Signature et Visa

TECHNI-CONSEIL
BP 8256 - 98807 NOUMEA CEDEX
Tél : 26 37 40 - Fax : 28 76 91
E-Mail : techni.conseil@lagoon.nc
Ridet : 280 958.002 - RC B 280 958

Opérateur de repérage :

DEPLANQUE Kyle
TECHNI CONSEIL
Le **30/07/2026**

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Afin de présenter les conclusions de manière structurée, le bâtiment BCC 016 a été subdivisé en quatre zones distinctes :

- **Partie Haute (locaux 001 à 018)**
- **Partie Centrale (locaux 019 à 042)**
- **Partie Basse (locaux 043 à 046)**
- **Secteur Extérieur (locaux 047 à 050)**

1. Constatations relatives à l'amiante
L'analyse n° 26H016487-018 a confirmé la présence de colle de carrelage amiantée au sein du local 032 (zone Centrale).
Par application du principe de précaution et généralisation aux éléments similaires, la présence de colle amiantée est retenue pour l'ensemble des locaux 019 à 042 (à l'exception du local 034) de la zone Centrale. De plus, une suspicion de présence s'applique aux locaux 010 à 018 situés dans la zone Basse.

2. Préconisations
Afin de lever le doute et de définir le périmètre précis, effectuer des prélèvements additionnels :

- **3 au niveau de la zone centrale pour délimiter l'emprise contaminée par l'amiante**
- **2 au niveau de la zone basse pour écarter toute suspicion**

3. État de conservation et préconisation
Le carrelage assure un rôle d'encapsulage de la colle amiantée et se trouve en bon état général dans l'ensemble des pièces concernées. En conséquence, la colle amiantée fait l'objet de la classification suivante : EP (Évaluation Périodique : contrôle de l'état de conservation à effectuer tous les 3 ans).

Échantillons contenant de l'amiante suite à l'analyse laboratoire :

N° Echantillon	Local	Elément	Matériaux / Produits	Critère(s) ayant permis de conclure	Quantité
18	Pièce 032	Dalle - Revêtement	Colle - Carrelage	26H016487-018 (chrysotile)	-

Échantillons ne contenant pas d'amiante suite à l'analyse laboratoire :

N° Echantillon	Local	Elément	Matériaux / Produits	Critère(s) ayant permis de conclure	Quantité
01	Pièce 002	Murs - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-001	-
02	Pièce 016	Murs - Revêtements	Colle - Faïence	26H016487-002	-
03	Pièce 040	Murs - Revêtements	Colle - Plinthe	26H016487-003	-
04	Pièce 042	Murs - Revêtements	Colle - Faïence	26H016487-004	-
05	Pièce 039	Plafond - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-005	-
06	Pièce 005	Murs - Revêtements	Colle - Faïence	26H016487-006	-
07	Pièce 004	Dalle - Revêtements	Colle - Carrelage	26H016487-007	-
08	Pièce 009	Murs - Revêtements	Colle - Plinthe	26H016487-008	-
09	Pièce 008	Plafond - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-009	-
10	Pièce 010	Murs - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-010	-
11	Pièce 034	Dalle - Revêtements	Dalle - Béton	26H016487-011	-
12	Pièce 015	Murs - Revêtements	Colle - Faïence	26H016487-012	-
13	Pièce 026	Murs - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-013	-
14	Pièce 021	Murs - Revêtements	Colle - Faïence	26H016487-014	-
15	Pièce 043	Dalle - Revêtements	Colle - Carrelage	26H016487-015	-
16	Pièce 044	Murs - Revêtements	Colle - Faïence	26H016487-016	-
17	Pièce 043	Murs - Revêtements	Colle - Plinthe	26H016487-017	-

N° Echantillon	Local	Elément	Matériaux / Produits	Critère(s) ayant permis de conclure	Quantité
19	Pièce 046	Plafond - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-019	-
20	Pièce 046	Murs - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-020	-
21	Pièce 047	Murs - Revêtements	Béton	26H016487-021	-
22	Pièce 050	Murs - Revêtements	Peinture - Enduit (soubassement)	26H016487-022	-
23	Pièce 050	Murs - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-023	-
24	Pièce 050	Murs - Revêtements	Peinture - Enduit	26H016487-024	-
25	Pièce 049	Murs en pierre - Revêtements	Joint - Enduit - Béton	26H016487-025	-
26	Toiture	Dalle - Revêtements	Etanchéité	26H016487-026	-
27	Toiture	Dalle - Revêtements	Dalle - Béton	26H016487-027	-

Exclusions

Les réseaux enterrés : pas de plans de récolement fournis

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT 1

CONCLUSIONS 1

CONCLUSIONS : 2

EXCLUSION : 3

DESCRIPTION DE LA MISSION 5

OBJET DE LA MISSION : 5

IDENTIFICATION COMPLÈTE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES : 5

IDENTIFICATION COMPLÈTE DU BÂTIMENT CONCERNÉ : 5

IDENTIFICATION DU BIEN CONCERNÉ : 5

PROGRAMME DE TRAVAUX 5

CADRE DE LA MISSION DE REPÉRAGE 6

PÉRIMÈTRE DU REPÉRAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNÉS (ZONE D'INTERVENTION) :

PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNÉES 6

PROGRAMME DE REPÉRAGE 13

RAPPORTS PRÉCÉDEMMENT RÉALISÉS 13

CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE 13

DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE 13

ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020 13

CONDITIONS D'INACCESSIBILITÉ OU D'IMPOSSIBILITÉ DE RÉALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES 13

RÉSULTATS DU REPÉRAGE 13

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE : 13

LISTE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS REPÉRÉS 13

COMMENTAIRE SUR LA MISSION 19

RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE CONCERNÉ PAR LA MISSION DE REPÉRAGE 19

ANNEXE 1 : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 20

ANNEXE 2 : PLANS ET/OU CROQUIS AVEC LOCALISATION DES PRÉLÈVEMENTS 34

ANNEXE 3 : PROCÈS VERBAUX D'ANALYSE 35

ANNEXE 4 : RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ 43

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **131-06/26 Armée DID - BCC 016 Chaleix**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	**Ministère des Armées et des Anciens Combattants**
Demeurant :	**Non-communiqué**
Représenté par :	**DID NOUMÉA**
Commanditaire du repérage :	**DID NOUMÉA - Service d'Infrastructures de la Défense**
Opérateur ayant réalisé le repérage :	**Monsieur DEPLANQUE Kyle**
Nom et adresse de l'entreprise :	**TECHNI CONSEIL - 1 rue GAMBETTA - 1ère Vallée du TIR - 98800 NOUMEA**
Compétences :	N° certificat de qualification : **28 33** Date d'obtention : **26/12/2005** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **le CESI SAS** Attestation de capacité : n° **499 encadrement technique de chantier d'amiante section 2.1 – amiante friable** Date d'obtention : **22/03/2002** Organisme ayant délivré l'attestation **: CPO d'ORCEMONT** Attestation aux prélèvements d'air MOCP et MET Attestation pour analyse MOCP Date d'obtention : 14 août 2009 Organisme ayant délivré l'attestation **: Laboratoire ASCAL**
N° de Siret :	**280 958 - 002**
RCP-compagnie-n° de police :	**SMA BTP - 233 880 J 7309 000**

1.3 Identification complète du bâtiment concerné :

Dénomination :	**BCC 016 (RDC)**
Adresse complète :	**Base navale Chaleix - rue du Capitaine DESMIER - Port Plaisance - 98 800 NOUMÉA**
Référence Cadastrale :	**Lot 79 / 647533-4630 et Lot 77 / 647533-4615 BAIE DES CITRONS**

1.4 Identification du bien concerné :

Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : **Non communiqué**	Construction : **Non communiquée**
Type et Fonction principale du bien :	**Bâtiment**	**Habitation**
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bien concerné :	**BCC 016**	

2 Programme de Travaux

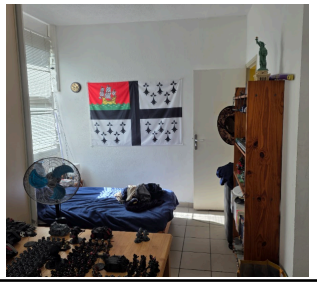
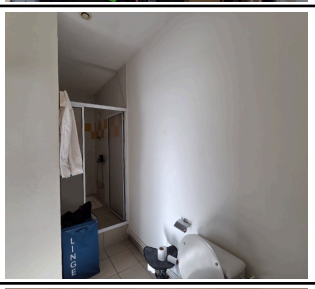
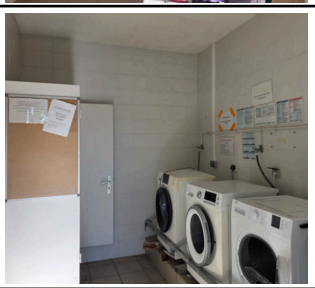
Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

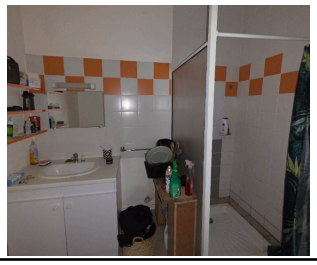
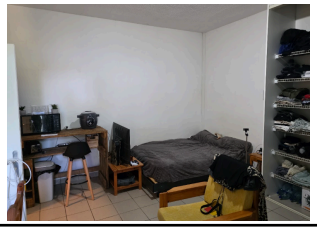
Intitulé
Projet de rénovation

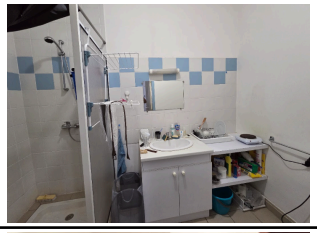
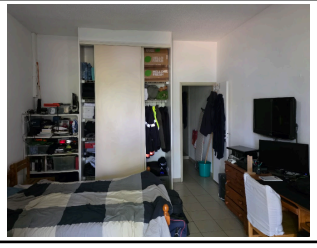
3 Cadre de la mission de repérage

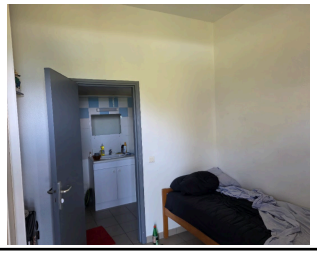
3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

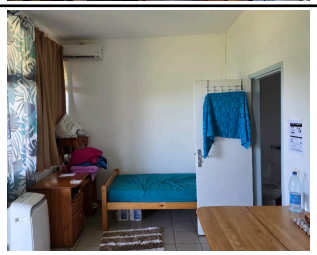
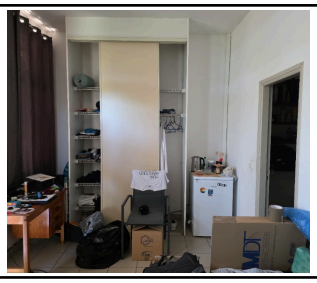
Parties d'immeuble concernées

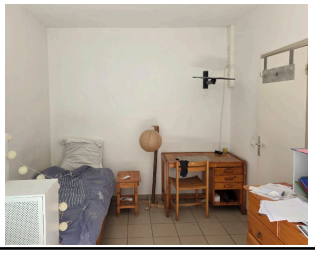
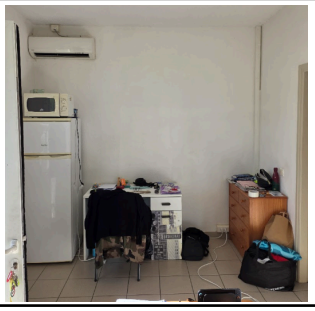
Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 001 	RDC	OUI
Pièce 002 	RDC	OUI
Pièce 003 	RDC	OUI
Pièce 004 	RDC	OUI
Pièce 005 	RDC	OUI
Pièce 006 	RDC	OUI

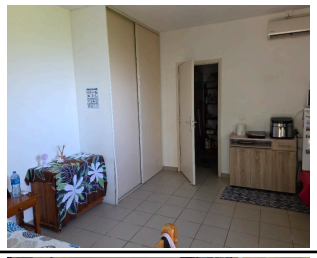
Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 007 	RDC	OUI
Pièce 008 	RDC	OUI
Pièce 009 	RDC	OUI
Pièce 010 	RDC	OUI
Pièce 011 	RDC	OUI
Pièce 012 	RDC	OUI
Pièce 013 	RDC	OUI

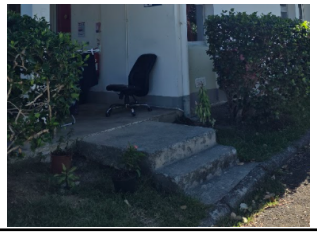
Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 014 	RDC	OUI
Pièce 015 	RDC	OUI
Pièce 016 	RDC	OUI
Pièce 017 	RDC	OUI
Pièce 018 	RDC	OUI
Pièce 019 	RDC	OUI
Pièce 020 	RDC	OUI

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 021 	RDC	OUI
Pièce 022 	RDC	OUI
Pièce 023 	RDC	OUI
Pièce 024 	RDC	OUI
Pièce 025 	RDC	OUI
Pièce 026 	RDC	OUI
Pièce 027 	RDC	OUI

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 028 	RDC	OUI
Pièce 029 	RDC	OUI
Pièce 030 	RDC	OUI
Pièce 031 	RDC	OUI
Pièce 032 	RDC	OUI
Pièce 033 	RDC	OUI
Pièce 034 	RDC	OUI

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 035 	RDC	OUI
Pièce 036 	RDC	OUI
Pièce 037 	RDC	OUI
Pièce 038 	RDC	OUI
Pièce 039 	RDC	OUI
Pièce 040 	RDC	OUI
Pièce 041 	RDC	OUI

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 042 	RDC	OUI
Pièce 043 *(Photo floue)*	RDC	OUI
Pièce 044 *(Photo floue)*	RDC	OUI
Pièce 045 	RDC	OUI
Pièce 046 	RDC	OUI
Pièce 047 	RDC	OUI
Pièce 048 	RDC	OUI
Pièce 049 	RDC	OUI
Pièce 050 	RDC	OUI

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Pièce 051 	RDC	OUI

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

3.2 Rapports précédemment réalisés

Non communiqué

4 Conditions de réalisation du repérage

4. Dates et Nature des visites sur site

Rapport de repérage effectué le 23/04/2026

4. Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Néant

4. Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant

5 Résultats du repérage

5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Titre
Programme de travaux

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimation de la quantité
Pièce 001	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 001	**Non**	-
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	-
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-
Pièce 002	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	001	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-
Pièce 003	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 001	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 004	**Non**	-
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimation de la quantité
Pièce 004	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 001	**Non**	-
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	-
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	007	**Non**	-
Pièce 005	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Colle - Faïence	006	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-
Pièce 006	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 001	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	-
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-
Pièce 007	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 001	**Non**	-
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 002	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-
Pièce 008	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 001	**Non**	-
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-
Pièce 009	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 001	**Non**	-
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	008	**Non**	-
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Non**	-
Pièce 010	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	010	**Non**	-
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	-
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 011	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	-
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	-
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	-
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 012	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 004	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 013	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 014	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimation de la quantité
Pièce 015	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	012	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 016	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	002	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 017	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 018	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 010	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 008	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 007	**Suspicion**	-
Pièce 019	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 004	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 020	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 021	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	014	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 022	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 023	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 024	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 002	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 025	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 012	**Non**	

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimation de la quantité
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 026	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 027	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 028	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 029	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 030	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 002	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 031	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 012	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 032	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	**Dalle**	**Colle - Carrelage**	**018**	**OUI**	
Pièce 033	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 012	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 034	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		Sol	Dalle	Dalle - Béton	011	**Non**	
Pièce 035	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 036	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 002	**Non**	

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimation de la quantité
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 037	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 038	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 012	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 039	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 040	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 041	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	Idem 003	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 042	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 013	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	004	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 018	**OUI**	
Pièce 043	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 019	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 020	**Non**	
		A B C D	Murs	Colle - Plinthe	017	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	015	**Non**	
Pièce 044	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 019	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 020	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	016	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 015	**Non**	
Pièce 045	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 019	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 020	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 012	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 015	**Non**	
Pièce 046	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	019	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	020	**Non**	
		B C D	Murs	Colle - Faïence	Idem 012	**Non**	
		Sol	Dalle	Colle - Carrelage	Idem 015	**Non**	
Pièce 047	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 019	**Non**	

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimation de la quantité
		Plafond	Revêtement	PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 23	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 24	**Non**	
		A B C D	Murs	Béton	21	**Non**	
		Sol	Dalle	Dalle - Béton	Idem 011	**Non**	
Pièce 048	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 005	**Non**	
		Plafond	Revêtement	PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 23	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 24	**Non**	
		A	Murs	Joint - Pierre - Enduit	Idem 25	**Non**	
		Sol	Dalle	Dalle - Béton	Idem 011	**Non**	
Pièce 049	RDC	Plafond	Dalle	Peinture - Enduit	Idem 009	**Non**	
		Plafond	Revêtement	PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 23	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	Idem 24	**Non**	
		A	Murs	Joint - Pierre - Enduit	25	**Non**	
		Sol	Dalle	Dalle - Béton	Idem 011	**Non**	
Pièce 050	RDC	A B C D	Murs	Peinture - Enduit	23	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit	24	**Non**	
		A B C D	Murs	Peinture - Enduit (soubassement)	22	**Non**	
		Sol	Dalle	Dalle - Béton	Idem 011	**Non**	
Pièce 051	RDC	Sol	Dalle	Dalle - Béton	Idem 011	**Non**	
Toiture	RDC	Sol	Dalle	Etanchéité	26	**Non**	
		Sol	Dalle	Béton	27	**Non**	

5.3	Commentaire sur la mission

- Pas de plans de récolement fournis.
- Les matériaux dont la référence de prélèvements est identique sont de même nature et possèdent les mêmes caractéristiques techniques.

Nota :

L'entreprise devra être vigilante lors de travaux spécialement autour du bâtiment. S'il s'avère qu'elle trouve des canalisations susceptibles de contenir de l'amiante, celle-ci devra immédiatement prévenir le propriétaire afin d'établir une méthodologie du retrait du matériau amianté.

5.4	Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

ANNEXE 1 : Fiches d'identification et de cotation

PRÉLÈVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 002 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 016 Murs - B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Faïence

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P003

Emplacement



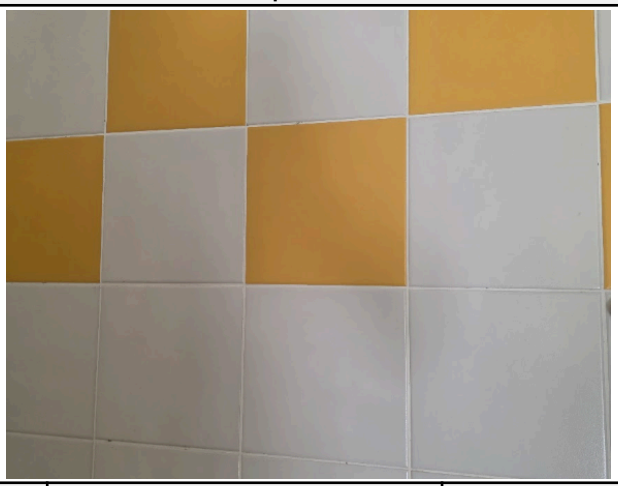
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 040 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Plinthe

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 042 Murs - B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Faïence

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 039 Plafond - Revêtement
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 005 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Faïence

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 004 Dalle - Sol
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Carrelage

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 009 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Plinthe

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 008 Plafond - Revêtement
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P010

Emplacement



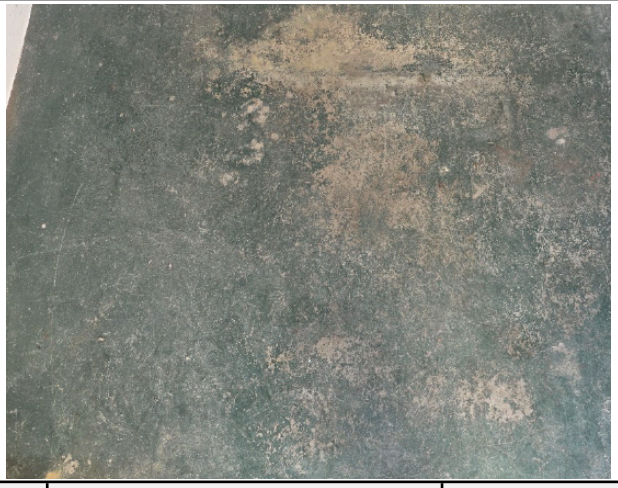
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 010 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P011

Emplacement



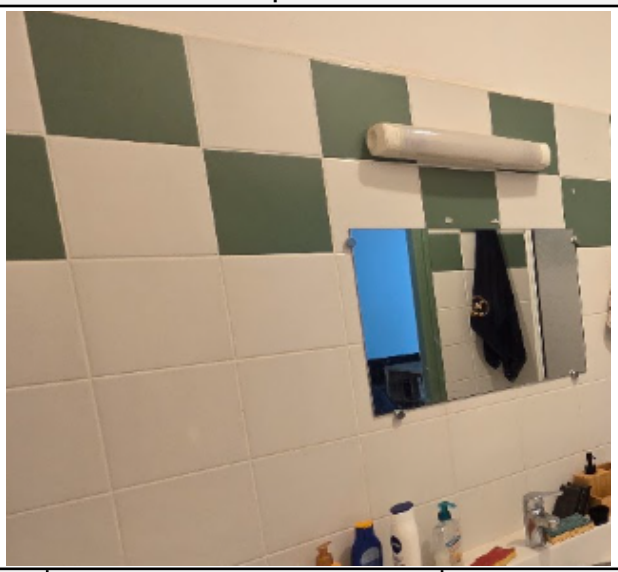
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 034 Dalle - Sol
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Dalle - Béton

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P012

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 015 Murs - B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Faïence

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P013

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 026 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P014

Emplacement

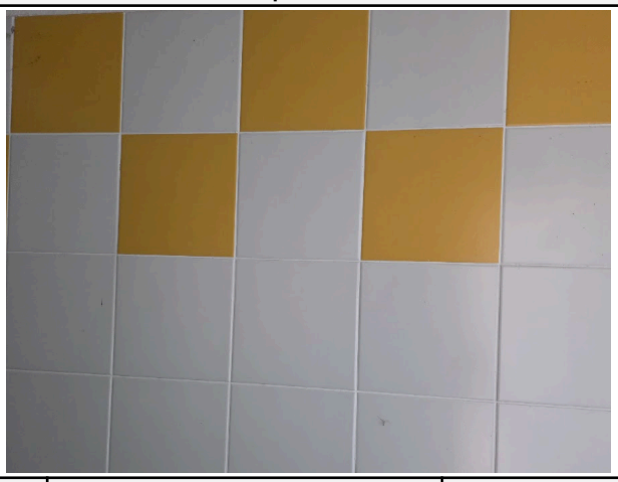


Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 021 Murs - B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Faïence

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P015		
Emplacement		
		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Localisation**
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 043 Dalle - Sol
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Carrelage
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRÉLÈVEMENT : P016		
Emplacement		
		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Localisation**
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 044 Murs - B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Faïence
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRÉLÈVEMENT : P017

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 043 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Plinthe

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P018

Emplacement



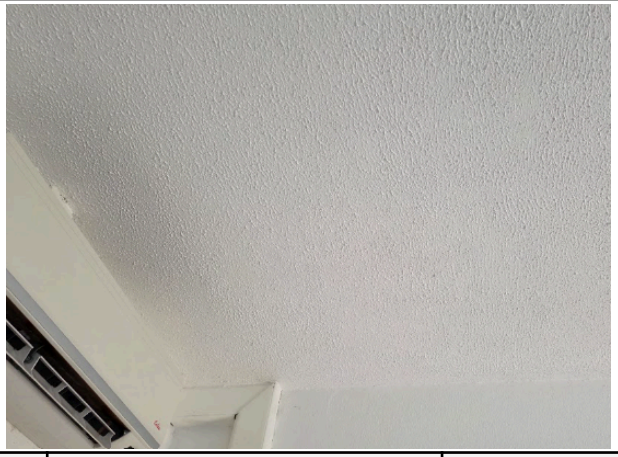
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 032 Dalle - Sol
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Colle - Carrelage

Résultat amiante

Fibres d'amiante de type chrysotile

PRÉLÈVEMENT : P019

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 046 Plafond - Revêtement
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P020

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 046 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P021

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 047 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Béton

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P022

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 050 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit (soubassement)

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P023

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 050 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P024

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 050 Murs - A B C D
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Peinture - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P025

Emplacement



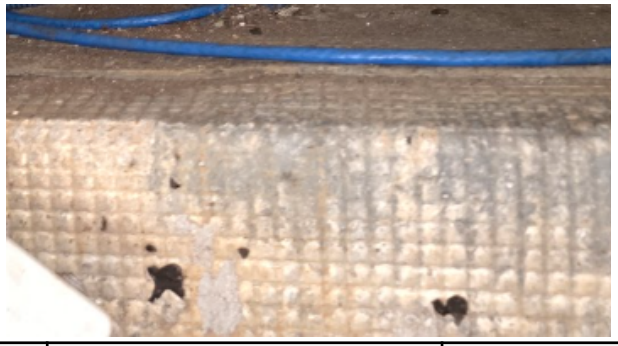
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Pièce 049 Murs - A
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Joint - Pierre - Enduit

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P026

Emplacement



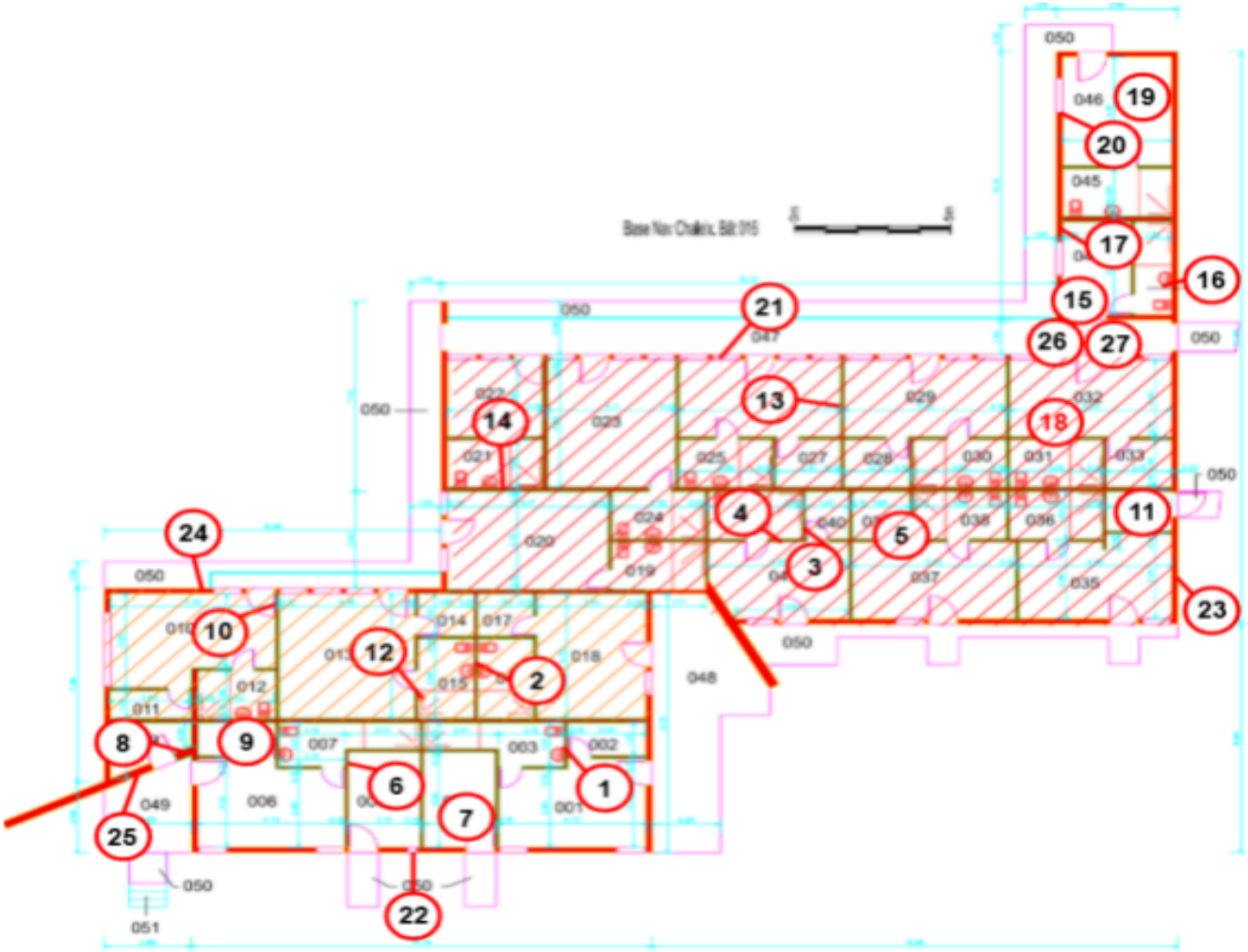
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Toiture Toiture - Revêtement
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Etanchéité

Résultat amiante

absence d'amiante

PRÉLÈVEMENT : P027		
Emplacement		
		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Localisation**
DID Armée	131-06/26 DID Armée - BCC 016 Chaleix	RDC - Toiture Dalle - Revêtement
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Matériau**
DEPLANQUE	23/04/2026	Dalle béton
Résultat amiante		
absence d'amiante		

ANNEXE 2 : Plans et/ou Croquis avec localisation des prélèvements



Produits / matériaux amiantés :	Produits / matériaux NON-amiantés :
- 018 : Colle - Carrelage au sol Suspicion amiante	- 001 : Peinture - Enduit sur murs - 002 : Colle - Faïence sur murs - 003 : Colle - Plinthe sur murs - 004 : Colle - Faïence sur murs - 005 : Peinture - Enduit au plafond - 006 : Colle - Faïence sur murs - 007 : Colle - Carrelage au sol - 008 : Colle - Plinthe sur murs - 009 : Peinture - Enduit au plafond - 010 : Peinture - Enduit sur murs - 011 : Dalle - Béton au sol - 012 : Colle - Faïence sur murs - 013 : Peinture - Enduit sur murs - 014 : Colle - Faïence sur murs - 015 : Colle - Carrelage au sol - 016 : Colle - Faïence sur murs - 017 : Colle - Plinthe sur murs - 019 : Peinture - Enduit sur murs - 020 : Peinture - Enduit au plafond - 021 : Béton sur murs - 022 : Peinture - Enduit sur murs (soubassement) - 023 : Peinture - Enduit sur murs - 024 : Peinture - Enduit sur murs - 025 : Joint - Pierre - Enduit sur murs - 026 : Etanchélté au sol (toiture) - 027 : Dalle - Béton au sol (toiture)

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT ILE DE FRANCE SAS
Analyses IDF
EUROFINS ABIDF
80-84 rue des Meuniers Bâtiment A1
92220 BAGNEUX

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 — Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 — Page1/8
Dossier N° : 26NM024953 — Date de réception : 28/05/2026 — Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 — Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 — Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26H016487-001 - 1 Pièce 002 Sur mur, peinture + enduit	Matériau de type peinture (blanc) (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	26H016487-002 - 2 Pièce 016 Sur mur, colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau (bleu) + (blanc) en traces	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	26H016487-003 - 3 Pièce 040 Sur mur, colle de plinthe	Matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	26H016487-004 - 4 Pièce 042 Sur mur, colle de faïence					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 1935
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 — Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 — Page2/8
Dossier N° : 26NM024953 — Date de réception : 28/05/2026 — Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 — Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 — Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau (jaune) en traces ; matériau souple de type joint (beige) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) en traces	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	26H016487-005 - 5 Pièce 039 Au plafond, peinture + enduit	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (blanc)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	26H016487-006 - 6 Pièce 005 Sur mur, colle de faïence	Matériau souple (bleu) + (gris) ; matériau semi-dur (granulaire) (cémenteux) (gris) en traces	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
007	26H016487-007 - 7 Pièce 004 Au sol, colle de carrelage					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +3388891653 1 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°
1- 1935
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 — Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 — Page3/8
Dossier N° : 26NM024953 — Date de réception : 28/05/2026 — Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 — Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 — Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) en traces ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau dur de type ciment (granulaire) (gris)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	26H016487-008 - 8 Pièce 009 Sur mur, colle de plinthe	Matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type ciment (granulaire) (gris)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	26H016487-009 - 9 Pièce 008 Au plafond, peinture + enduit	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	26H016487-010 - 10 Pièce 010 Sur mur, peinture + enduit	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	26H016487-011 - 11 Pièce 034 Au sol, dalle béton	Matériau dur de type mortier, béton, chape (granulaire) (gris) ; matériau dur de type ciment (gris) en traces	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 1935
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 — Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 — Page4/8
Dossier N° : 26NM024953 — Date de réception : 28/05/2026 — Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 — Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 — Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012	26H016487-012 - 12 Pièce 015 Sur mur, colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau souple (blanc) ; matériau (marron) en traces ; matériau dur (gris) ; matériau dur (cémenteux) (gris)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
013	26H016487-013 - 13 Pièce 026 Sur mur, peinture + enduit	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
014	26H016487-014 - 14 Pièce 021 Sur mur, colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (beige) ; matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (granulaire) (gris) en traces	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
015	26H016487-015 - 15 Pièce 043 Au sol, colle de carrelage	Matériau dur de type joint ciment (noir) en traces ; matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 1935
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 | Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 | Page5/8
Dossier N° : 26NM024953 | Date de réception : 28/05/2026 | Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 | Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 | Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	26H016487-016 - 16 Pièce 044 Sur mur, colle de faïence	Matériau (blanc) en traces ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type ciment (granulaire) (gris) en traces	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
017	26H016487-017 - 17 Pièce 043 Sur mur, colle de plinthe	Matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
018	26H016487-018 - 18 Pièce 032 Au sol, colle de carrelage	Matériau dur (cémenteux) (beige) ; matériau dur (cémenteux) (granulaire) (gris)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
019	26H016487-019 - 19 Pièce 046 Au plafond, peinture + enduit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
020	26H016487-020 - 20 Pièce 046 Sur mur, peinture +	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 1935
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 — Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 — Page6/8
Dossier N° : 26NM024953 — Date de réception : 28/05/2026 — Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 — Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 — Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
021	26H016487-021 - 21 Pièce 047 Sur mur, béton	Matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau dur de type ciment (granulaire) (gris) ; matériau (marron) en traces	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
022	26H016487-022 - 22 Pièce 050 Soubassement, peinture + enduit	Matériau de type système d'enduit peinture (gris)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
023	26H016487-023 - 23 Pièce 050 Sur mur, peinture + enduit	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc)	MET * / D7RT	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
024	26H016487-024 - 24 Pièce 050 Sur mur, peinture + enduit	Matériau (gris) (pulvérulent) ; matériau de type système d'enduit peinture (vert)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
025	26H016487-025 - 25 Pièce 049 Sur mur pierre, joint + enduit + béton	Matériau dur (cémenteux) (granulaire) (gris) (foncé)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 1935
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 — Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 — Page7/8
Dossier N° : 26NM024953 — Date de réception : 28/05/2026 — Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 — Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 — Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur (cémenteux) (gris) (clair)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
026	26H016487-026 - 26 Toiture Au sol, étanchéité	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreux) + (marron)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
027	26H016487-027 - 27 Toiture Au sol, dalle béton	Matériau (noir) en traces ; matériau dur de type mortier, béton, chape (granulaire) (gris) (beige)	MET * / A3PY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°
1- 1935
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NM-054613-01 | Date d'émission de rapport : 29/05/2026 9:11 | Page8/8
Dossier N° : 26NM024953 | Date de réception : 28/05/2026 | Date d'analyse : 28/05/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26NM024953 | Référence de suivi du dossier N° : 26H016487
Reçu au laboratoire le : 28/05/2026 | Date de réception : 27/05/2026
Date d'analyse : 28/05/2026
Référence dossier Client:BATIMENT BCC 016 - BASE NAVALE CHALEIX - RUE DU CAPITAINE DESMIER - PORT PLAISSANCE - COMMUNE DE NOUMEA
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses concluantes. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat concluant.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n° 10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Jordan MASQUELIER
Responsable Département
Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 DUNKERQUE, FRANCE
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°
1- 1935
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

ANNEXE 4 : Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

***a)* Dangerosité de l'amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

***b)* Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation**

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : **www.amiante.inrs.fr**.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : **www.sinoe.org**.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante.